

République Française

MAIRIE DE LOISY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 octobre 2018.

PORTÉ À L’AFFICHAGE LE 17/10/2018

Le Conseil Municipal réuni le 05 octobre 2018, à 20 h 00, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD (Maire), secrétaire de séance : Monsieur Jacky BACONNET (Adjoint au Maire)

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif (RPQS)
- **ACCEPTE** d’admettre en non-valeur les titres n°5-2016, 17-2015, et 7-2010 pour un montant de 295.53 € au Budget Assainissement,
- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous pour le budget assainissement

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-300.00	
6541	Créances admises en non-valeur	300.00	

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous sur le budget communal

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
21312 - 37	Bâtiments scolaires	-4000.00	
21534	Réseaux d’électrification	4000.00	

- **DÉCIDE** d’autoriser Madame le Maire à rembourser les frais avancés par un professeur pour la somme de 254,35 euros.
- **DÉCIDE** l’instauration d’une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP,
- **APPORTE** son soutien à la motion de l’Association des Maires de Saône-et-Loire en faveur des exploitants agricoles victimes de la sécheresse,
- **ADOpte** le plan de financement suivant pour la construction d’un Hangar communal :

Coût total du projet = 79 000 euros HT (94 800 € T.T.C.)

DETR = 31 600 euros soit 40 % du projet.

Reste à charge de la commune = 47 400 euros HT.

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les demandes d’aides et à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches afférents à ce projet, à lancer le marché et signer tout documents dans ce but, à effectuer les démarches d’urbanisme pour lancer le projet Hangar communal.

- **ADOpte** le plan de financement suivant pour le projet Aire de jeux :

Coût total du projet = 40 000 euros HT (soit 48 000 euros TTC)

Aide du Conseil Départemental = 7 500 euros soit 18,75 % du projet.

Reste à charge de la commune = 32 500 euros HT.

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les demandes d’aides et à signer tous les documents afférents, à lancer le marché et signer tout documents dans ce but.
- **DÉCIDE** à l’unanimité moins 1 abstention de revaloriser le loyer d’un logement communal.

- **PREND CONNAISSANCE :**

- de l’installation prochaine, par la Communauté de Communes, d’un panneau d’information à l’entrée de LOISY
- de la réunion de voirie le 10 octobre
- de la visite du Sénat

- Subvention DSIL école maternelle : non accordée
- Compte-rendu AG APE
- Repas des Aînés : 51 présents, 19 colis, 35 qui n'ont pas répondu (sur 90 invitations envoyées)
- Info AMSL via la communauté de communes sur le transfert des compétences eau et assainissement
- Échange de terrain avec un administré
- Exposition à Loisy sur la citoyenneté
- Restriction d'eau : « crise » donc plus d'arrosage des massifs fleuris

La séance est levée à 22h30

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Madame Le Maire, Isabelle BAJARD.

